

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CCAS - MAIRIE DE TRIEL SUR SEINE (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26780170200015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE PRINCIPALE DE TRIEL

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : CCAS DE TRIEL SUR SEINE (3)

ANNEE 2017

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	24
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	32
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	45
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	46
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	47
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	49

III - Vote du budget

B5 -Détail des dépenses d'investissement

50

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique engagés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « informations générales » annexé à l'améné n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



Code INSEE	MAIRIE DE TRIEL SUR SEINE CCAS DE TRIEL SUR SEINE	BP 2017
I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		I A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)	Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier	
0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population		0	0
2 Produit des impositions directes/population		0	0
3 Recettes réelles de fonctionnement/population		0	0
4 Dépenses d'équipement brut/population		0	0
5 Encours de dette/population		0	0
6 DGF/population		0	0
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		0 %	
8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		0 %	
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		0 %	
10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération du 01-01-1900.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****II****A1****FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	719 966,30	550 501,00
*	*	*	*
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 169 465,30
=	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	719 966,30	719 966,30

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	81 076,09	72 831,30
*	*	*	*
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 8 244,79
=	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	81 076,09	81 076,09

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	801 042,39	801 042,39
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES****II****A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	148 475,00	0,00	154 291,00	154 291,00	154 291,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	473 610,00	0,00	451 344,00	451 344,00	451 344,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	39 550,00	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		661 635,00	0,00	644 635,00	644 635,00	644 635,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		664 135,00	0,00	647 135,00	647 135,00	647 135,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	93 390,06		70 309,36	70 309,36	70 309,36
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	2 177,13		2 521,94	2 521,94	2 521,94
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		95 567,19		72 831,30	72 831,30	72 831,30
TOTAL		759 702,19	0,00	719 966,30	719 966,30	719 966,30

*

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)

0,00

**

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

719 966,30

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	220 000,00	0,00	215 000,00	215 000,00	215 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	327 685,00	0,00	335 501,00	335 501,00	335 501,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		547 685,00	0,00	550 501,00	550 501,00	550 501,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		547 685,00	0,00	550 501,00	550 501,00	550 501,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		547 685,00	0,00	550 501,00	550 501,00	550 501,00

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)

169 465,30

**

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

719 966,30

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	72 831,30	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	-----------	---

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DI\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 = RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****II****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	101 074,85	0,00	81 076,09	81 076,09	81 076,09
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	101 074,85	0,00	81 076,09	81 076,09	81 076,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	101 074,85	0,00	81 076,09	81 076,09	81 076,09
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	101 074,85	0,00	81 076,09	81 076,09	81 076,09

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	81 076,09
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	93 390,06		70 309,36	70 309,36	70 309,36
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	2 177,13		2 521,94	2 521,94	2 521,94
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		95 567,19		72 831,30	72 831,30	72 831,30
TOTAL		95 567,19	0,00	72 831,30	72 831,30	72 831,30

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	8 244,79
	=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	81 076,09
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	72 831,30
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; RI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (bâtissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	154 291,00		154 291,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	451 344,00		451 344,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	39 000,00		39 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	2 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	2 521,94	2 521,94
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		70 309,36	70 309,36
Dépenses de fonctionnement – Total		647 135,00	72 831,30	719 966,30

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	719 966,30
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8)	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00	0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	81 076,09	1,00	81 076,09
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(8)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		81 076,09	0,00	81 076,09

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	81 076,09
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'amortissement de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	215 000,00		215 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	335 501,00		335 501,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		550 501,00	0,00	550 501,00

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	169 465,30
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	719 966,30
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 521,94	2 521,94
29	Prov. pour déprécier° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. déprécier° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		70 309,36	70 309,36
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	72 831,30	72 831,30

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	8 244,79
--	-----------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	81 076,09
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				III A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	148 475,00	154 291,00	154 291,00
604	Achats d'études, prestations de services	8 000,00	8 000,00	8 000,00
60611	Eau et assainissement	850,00	850,00	850,00
60612	Energie - Electricité	5 000,00	4 000,00	4 000,00
60622	Carburants	2 500,00	1 500,00	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	1 500,00	1 500,00	1 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	500,00	500,00
60636	Vêtements de travail	500,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6135	Locations mobilières	440,00	440,00	440,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 575,00	2 000,00	2 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 110,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	500,00	501,00	501,00
6232	Fêtes et cérémonies	37 000,00	43 000,00	43 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 000,00	7 000,00	7 000,00
62878	Reimb. frais à d'autres organismes	62 000,00	65 000,00	65 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	473 610,00	451 344,00	451 344,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	5 192,00	5 727,00	5 727,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	550,00	412,00	412,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 820,00	6 336,00	6 336,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	785,00	985,00	985,00
64111	Rémunération principale titulaires	157 718,00	152 283,00	152 283,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	9 437,00	9 126,00	9 126,00
64118	Autres indemnités titulaires	34 390,00	37 122,00	37 122,00
64131	Rémunérations non tit.	120 352,00	148 161,00	148 161,00
64162	Emplois d'avenir	15 000,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	7 548,00	3 089,00	8 089,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	60 684,00	33 108,00	33 108,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	48 104,00	39 193,00	39 193,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 288,00	8 966,00	8 966,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	256,00	86,00	86,00
6488	Autres charges	1 486,00	1 750,00	1 750,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	39 550,00	39 000,00	39 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	2 000,00	2 000,00
6561	Secours d'urgence	500,00	0,00	0,00
6562	Aides	31 000,00	30 300,00	30 000,00
6568	Autres secours	500,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	7 550,00	7 000,00	7 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		661 635,00	644 635,00	644 635,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		664 135,00	647 135,00	647 135,00
023	Virement à la section d'investissement	93 390,06	70 309,36	70 309,36

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	2 177,13	2 521,94	2 521,94
6811	Dot. amort. immos incorporelles et corpo	2 177,13	2 521,94	2 521,94
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	95 567,19	72 831,30	72 831,30
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	95 567,19	72 831,30	72 831,30
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	759 702,19	719 966,30	719 966,30
		+		
		RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00	
		+ D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (11)	0,00	
		= TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	719 966,30	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	220 000,00	215 000,00	215 000,00
705	Prestations de services	220 000,00	215 000,00	215 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	327 685,00	335 501,00	335 501,00
74712	Emplois d'avenir	7 685,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	23 500,00	23 500,00
7473	Participat* Départements	8 000,00	1,00	1,00
7474	Participat* Communes	300 000,00	300 000,00	300 000,00
7478	Participat* Autres organismes	12 000,00	12 000,00	12 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		547 685,00	550 501,00	550 501,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat* gestion	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		547 685,00	550 501,00	550 501,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		547 685,00	550 501,00	550 501,00
+ RESTES A REALISER N-1 (10)				0,00
+ R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)				169 465,30
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES				719 966,30

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote H-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				III B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	101 074,85	81 076,09	81 076,09
2135	Installations générales, agencements	101 074,85	81 076,09	81 076,09
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		101 074,85	81 076,09	81 076,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		101 074,85	81 076,09	81 076,09
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		101 074,85	81 076,09	81 076,09
+ RESTES A REALISER N-1 (11)				0,00
+ D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (11)				0,00
+ TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				81 076,09

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote: I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant portera uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RI 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				III B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
19	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	93 390,06	70 309,36	70 309,36
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2 177,13	2 521,94	2 521,94
28183	Matériel de bureau et informatique	1 844,40	1 629,21	1 629,21
28184	Mobilier	0,00	560,00	560,00
2823	Constructions (affectation)	332,73	332,73	332,73
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	95 567,19	72 831,30	72 831,30
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	95 567,19	72 831,30	72 831,30
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	95 567,19	72 831,30	72 831,30
	+			
	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00		
	+			
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	8 244,79		
	=			
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	81 076,09		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

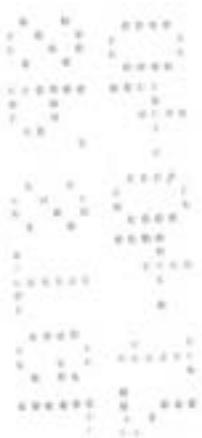
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES					IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)					A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Dépenses réelles	0	81 076	0	0	81 076
- Equipements municipaux (2)		81 076	0	0	81 076
- Equip. non municipaux (u/204) (3)		0	0	0	0
- Opérations financières	0				0
Dépenses d'ordre	0				0
Total dépenses de l'exercice	0	81 076	0	0	81 076
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	81 076	0	0	81 076
RECETTES					
Total recettes de l'exercice	70 642	2 189	0	0	72 831
RAR N-1 et reports	8 245	0	0	0	8 245
Total cumulé recettes d'investissement	78 887	2 189	0	0	81 076
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Total dépenses de l'exercice	70 309	500 157	37 600	112 500	719 966
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	70 309	500 157	37 600	112 500	719 966
RECETTES					
Total recettes de l'exercice	0	323 501	0	227 000	550 501
RAR N-1 et reports	169 465	0	0	0	169 465
Total cumulé recettes de fonctionnement	169 465	323 501	0	227 000	719 966

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique rattachés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE						IV A1
Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses investissement		0	81 076	0	0	81 076
Dépenses néeses		0	81 076	0	0	81 076
010 Stocks		0	0	0	0	0
020 Dépenses imprévues		0	0	0	0	0
10 Dotations, fonds divers et réserves		0	0	0	0	0
13 Subventions d'investissement		0	0	0	0	0
16 Emprunts et dettes assimilées		0	0	0	0	0
18 Compte de liaison : affectat° BA		0	0	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles		0	0	0	0	0
204 Subventions d'équipement versées		0	0	0	0	0
21 Immobilisations corporelles		0	81 076	0	0	81 076
22 Immobilisations reçues en affectation		0	0	0	0	0
23 Immobilisations en cours		0	0	0	0	0
26 Participat° et créances rattachées		0	0	0	0	0
27 Autres immobilisations financières		0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0
040 Opérat° ordre transfert entre sections		0	0	0	0	0
041 Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0
RECETTES						
Total recettes d'investissement		70 642	2 189	0	0	72 831
Recettes néeses		0	0	0	0	0
010 Stocks		0	0	0	0	0
024 Produits des cessions d'immobilisations		0	0	0	0	0
10 Dotations, fonds divers et réserves		0	0	0	0	0
13 Subventions d'investissement		0	0	0	0	0
16 Emprunts et dettes assimilées		0	0	0	0	0
18 Compte de liaison : affectat° BA		0	0	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles		0	0	0	0	0
204 Subventions d'équipement versées		0	0	0	0	0
21 Immobilisations corporelles		0	0	0	0	0
22 Immobilisations reçues en affectation		0	0	0	0	0
23 Immobilisations en cours		0	0	0	0	0
26 Participat° et créances rattachées		0	0	0	0	0
27 Autres immobilisations financières		0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		70 642	2 189	0	0	72 831
021 Virement de la sect° de fonctionnement		70 309	0	0	0	70 309
040 Opérat° ordre transfert entre sections		333	2 189	0	0	2 522
041 Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
----------	---------	-------------------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Total dépenses de fonctionnement		70 309	560 157	37 000	112 600	719 866
Dépenses réelles		0	497 635	37 000	112 500	647 135
011	Charges à caractère général	0	44 291	0	110 000	154 291
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	451 344	0	0	451 344
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	2 000	37 000	0	39 000
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	2 500	2 500
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		70 309	2 522	0	0	72 831
023	Virement à la section d'investissement	70 309	0	0	0	70 309
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	2 522	0	0	2 522
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		0	323 501	0	227 000	550 501
Recettes réelles		0	323 501	0	227 000	550 501
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0
70	Produits services, domaine et ventes div	0	0	0	215 000	215 000
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	323 501	0	12 000	335 501
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN****VISATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT****A1.1****FONCTION 0 – Services généraux**

catégorie	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
	70 309,36	500 156,94	570 466,30
	70 309,36	500 156,94	570 466,30
	0,00	44 291,00	44 291,00
	0,00	451 344,00	451 344,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	70 309,36	0,00	70 309,36
	0,00	2 521,94	2 521,94
	0,00	0,00	0,00
	0,00	2 000,00	2 000,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	169 465,30	323 501,00	492 966,30
	0,00	323 501,00	323 501,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	323 501,00	323 501,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	169 465,30	0,00	169 465,30
	99 155,94	-176 655,94	-77 500,00

er l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
Spenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN****ATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT****A1.1****FONCTION 5 – Interventions sociales**

	Sous-fonction 52				Total
	521 Services pour handicapés et inadaptés	522 Actions pour l'enfance et l'adolescence	523 Actions pour les personnes en difficulté	524 Autres services	
	0,00	0,00	37 000,00	0,00	37 000,00
	0,00	0,00	37 000,00	0,00	37 000,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	37 000,00	0,00	37 000,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	-37 000,00	0,00	-37 000,00

	Sous-fonction 523							
	5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	5238 Autres
	0,00	0,00	0,00	0,00	37 050,00	0,00	0,00	0,00

Sous-fonction 523							
5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	5238 Autres
0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	-37 000,00	0,00	0,00	0,00

Libellé	Sous-fonction 524		
	5240 Services communs	5241 Etablissements	5242 Services
2)	0,00	0,00	0,00
cice	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00

Libellé	Sous-fonction 524		
	5240 Services communs	5241 Etablissements	5242 Services
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
nf	0,00	0,00	0,00
i	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
ts	0,00	0,00	0,00
sports	0,00	0,00	0,00
2)	0,00	0,00	0,00
ice	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
div	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
sions	0,00	0,00	0,00
sports	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00

ar l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN****SECTION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT****A1.1****FONCTION 6 – Famille**

61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Autres	Total
112 500,00	0,00	0,00	0,00	112 500,00
112 500,00	0,00	0,00	0,00	112 500,00
110 000,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
227 000,00	0,00	0,00	0,00	227 000,00
227 000,00	0,00	0,00	0,00	227 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215 000,00	0,00	0,00	0,00	215 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
114 500,00	0,00	0,00	0,00	114 500,00

	Sous-fonction 61			
	610 Services communs	611 Etablissements	612 Services	613 Autres
	44 500,00	0,00	68 000,00	0,00
	44 500,00	0,00	68 000,00	0,00
	44 500,00	0,00	65 500,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	2 500,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	227 000,00	0,00
	0,00	0,00	227 000,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	215 000,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	12 000,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	-44 500,00	0,00	158 000,00	0,00

ar l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reportés (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reportés 001 et 002

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
ATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT****A1.2****FONCTION 0 – Services généraux**

cellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
	0,00	81 076,09	81 076,09
	0,00	81 076,09	81 076,09
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	78 886,88	2 189,21	81 076,09
	78 642,09	2 189,21	72 831,30
	0,00	0,00	0,00
	70 309,36	0,00	70 309,36
	0,00	0,00	0,00
	332,73	2 189,21	2 521,94

Série	01	02	Total
	Opérations non ventilables	Administration générale du C.C.A.S.	
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	8 244,79	0,00	8 244,79
	78 886,88	-78 886,88	0,00

ar l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales

Libellé	Sous-fonction 524		
	5240 Services communs	5241 Etablissements	5242 Services
	0,00	0,00	0,00

ar l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

à l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Spenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	01/12/2005

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Etudes	5	01/12/2005
L	Logiciels	2	01/12/2005
L	Matériels roulants d'incendie et de défense civile	10	01/12/2005
L	Matériels et outillage d'incendie et de défense civile	10	01/12/2005
L	Matériels roulants de voirie	10	01/12/2005
L	Matériels de voirie	10	01/12/2005
L	Outilage de voirie	5	01/12/2005
L	Autres installations, matériels et outillage technique	10	01/12/2005
L	Camions et véhicules industriels	10	01/12/2005
L	Camions et gros véhicules de voirie	10	01/12/2005
L	Matériel de transport	10	01/12/2005
L	Matériel de bureau	10	01/12/2005
L	Matériel informatique	5	01/12/2005
L	Mobilier	15	01/12/2005
L	Cheptel	5	01/12/2005
L	Matériels classiques	5	01/12/2005
L	Coffre fort	30	01/12/2005
L	Installations et appareils de chauffage	20	01/12/2005
L	Appareils de levage - ascenseurs	30	01/12/2005
L	Appareils de laboratoire	10	01/12/2005
L	Equipements sportifs	10	01/12/2005
L	Equipements de cuisine	10	01/12/2005

IV – ANNEXES				IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET				B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	2017-01	Subvention de fonctionnement 2017	Arche Espérance	Association	500,00
6574	2017-02	Subvention de fonctionnement 2017	CAHOU	Association	300,00
6574	2017-03	Subvention de fonctionnement 2017	Croix Rouge Meulan	Association	250,00
6574	2017-04	Subvention de fonctionnement 2017	ENSEMBLE	Association	150,00
6574	2017-06	Subvention de fonctionnement 2017	JALMALV	Association	200,00
6574	2017-07	Subvention de fonctionnement 2017	Restos du Coeur - Yvelines	Association	3 000,00
6574	2017-08	Subvention de fonctionnement 2017	Secours Catholique	Association	1 000,00
6574	2017-09	Subvention de fonctionnement 2017	Terre des Enfants	Association	200,00
6574	2017-10	Subvention de fonctionnement 2017	UNAFAM - Yvelines	Association	200,00
6574			Enveloppe non vérifiée	Association	1 200,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**IV**

S D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
		0,00	7,00	7,00	4,00	3,00	7,00
	C	0,00	7,00	7,00	4,00	3,00	7,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
k)		5,00	8,00	13,00	8,00	4,00	12,00

Arrêté du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

Les emplois à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération « sur l'emploi à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : activité dans l'année ».

Si toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %/mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

L'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES**IV****S D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****C1****C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
		Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			0,00		
C	S	321	0,00	3-2	CDD
A	ADM	468	0,00	3-2	CDD
			0,00		
			0,00		

eur) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

el ou indisponible (maladie, maternité...).

assurer les fonctions correspondantes.

services ou la nature des fonctions le justifient.

1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création,

bilatéralement proposée à un agent contractuel.

D) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

à non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le

nts non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

i. Il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 13Nombre de membres présents : 13Nombre de suffrages exprimés : 12

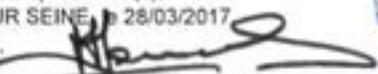
VOTES :

Pour : 12Contre : 1Abstentions : 1Date de convocation : 17 mars 2017

Présenté par le président (1),

A TRIEL SUR SEINE, le 28/03/2017,

le président,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A TRIEL SUR SEINE, le 28/03/2017

Les membres de l'assemblée délibérante (2),




Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

, et de la publication le
A TRIEL SUR SEINE, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil d'administration.

